



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE FOUGÈRES-VITRÉ**

Secrétariat du sous-préfet

Fougères, le 30 janvier 2025

**Objet : Avis de l'État relatif au projet de Plan de Valorisation et du Patrimoine  
de La Guerche de Bretagne**

Le 19 novembre 2024, la commune de La Guerche de Bretagne a arrêté par délibération du Conseil Municipal n° 2024-100 son projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Conformément à l'article L. 132-11 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez adressé pour avis, le 18 décembre 2024, votre projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Le projet présenté n'appelle aucune remarque de la part de l'Etat, en conséquence, j'émet un avis favorable à cette procédure d'élaboration de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Le sous-préfet de Fougères-Vitré

Gilles TRAIMOND